

*Lo chanceli (5) forbe (6) et malin,
 Qui sçait plus que maingi son pain,
 Charchit (7) per pura tyrannia;
 A dénigra sa compagnia,
 Car il avoit du parlement (8)
 Eta (9) lo premi President (10).*

*Fu notron Rey crut tot de bon
 Qui parlave saine raison,
 Il avave (11) ein lui confiança (12),
 Ne croiant pas que par veingença (13),
 Il put l'eingagi d'einvoyi (14)
 Son Parlement tot ein einti.*

*Los respectables magistrats
 Obièrent sein grands debats.
 Y cruront de se faire eintindre
 D'un Rei connu per père (15) teindre,*

(5) Maupeou.

(6) *Fourbe*. Ou entravé devient *o* en lyonnais.

(7) Forme très correcte du prétérit, qui est en *i* à la première conjugaison, comme à la seconde : *Je chanti*.

(8) L'auteur emploie le mot français. En patois il faudrait *parlameint*.

(9) À l'époque où la chanson a été écrite, *a* tonique n'était pas encore devenu *ô*. On dirait aujourd'hui *étô*.

(10) En patois *Presideint*.

(11). Forme souvent employée pour *aviè* ou *ayet*, par analogie avec la première conjugaison : *il chantave*.

(12) Pour *confianci*.

(13) *Veingeinci*.

(14) La mesure exige *einvoyi*, mais le sens exigerait *reinvoyi*.

(15) L'auteur a employé par oubli le français *père* au lieu de *pare*.